

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze, le 17 avril 2014 à 20H00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle communale de Ste Scolasse sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

**Etaient présents :** M. C.de BALORRE- V.MARQUES- B.LECONTE- G.de la FERTE- M.FLERCHINGER- J.BRULARD- R.RILLET- C.NOLLET- D.VALLET- M.BRACKE- R.COLLETTE- C.PETITEAU- H.FOURNET- F.RATTIER- B.LIBERT- JM.VALLET- D.MAUX- R.DENIS- R.ADAMIEC- MF.DESVERGNES- P.LAWSON- D.LIGOT- C.DESMORTIER- D.BOURBAN- M.BELLOCHE- F.MICHEL- B.DETROUSSEL- R.STUTZ- P.ROUILLARD- M.SALMON- F.BRESSON- S.FOSSEY- A.PERRAULT- C.DUPOUIS- J.GERMOND- A.COTREL- P.CAPRON- A.BELLOCHE- H.LEVESQUE- E.GOUELLO- G.POTTIER- R.HERBRETEAU-C.BOHAÏN- T.BAUCHERON.  
Mme Marie-Françoise DESVERGNES est nommée **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 44 Votants : 44 Abstention : 0 Contre : 0

### **Délibération n° 2014-0417-1b Election du Président de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe**

La séance de désignation du Président est présidée par le doyen d'âge du Conseil, Mr Charles NOLLET de la commune de Coulonges sur Sarthe.

Le Président est élu par le Conseil de la communauté parmi ses membres âgés de 21 ans révolus, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Mr NOLLET demande s'il y a des candidats :

- Mr de BALORRE Christophe se porte candidat

Mr le Président de l'Assemblée propose aux candidats de lui laisser un temps de parole pour s'exprimer, puis le doyen d'âge invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

#### **Le dépouillement a donné le résultat ci-après :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 44
- **A DEDUIRE :** ..... 2  
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés ..... 42
- **MAJORITE ABSOLUE**..... 22

#### **A OBTENU :**

- Mr : Christophe de BALORRE quarante deux voix ( 42)

**Mr** Christophe de BALORRE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe par le doyen d'âge Mr Charles NOLLET.

Suite à erreur de saisie, cette délibération annule et remplace la délibération du 17 avril 2014 visée en préfecture le 23 avril 2014.

### **Délibération n° 2014-0417-2 Fixation du nombre de Vice-présidents et élection des Vice-présidents de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe**

La séance se poursuit sous la Présidence de Monsieur Christophe de BALORRE, Président du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe.

Vu la loi du 01<sup>er</sup> janvier 2013, le Président rappelle que le nombre de Vice-présidents est au maximum égal à 30% du nombre de délégués (dans la limite de 13 Vice-présidents).

Il propose donc l'élection de 9 Vice-présidents pour la communauté de communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil :

**DECIDE de fixer à 9 le nombre de vice-présidents.**

Le Président précise que le vote se fera selon les mêmes modalités que pour l'élection du Président.

**1) Election du 1<sup>er</sup> Vice-président : « Habitat et Aménagement du cadre de vie ».**

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **1<sup>er</sup> Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

**Le dépouillement a donné le résultat ci-après :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 44
- **A DEDUIRE** : ..... 5  
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés ..... 39
- **MAJORITE ABSOLUE** ..... 20

**A OBTENU :**

- Mr Antoine PERRAULT : trente neuf voix ( 39 )

**Mr** Antoine PERRAULT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

**2) Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président : « Finances ».**

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **2<sup>ème</sup> Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

**Le dépouillement a donné le résultat ci-après :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 44
- **A DEDUIRE** : ..... 2  
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés ..... 42
- **MAJORITE ABSOLUE** ..... 22

**ONT OBTENU :**

-Mr Didier BOURBAN : quarante voix (40)

-Mr Michel SALMON : deux voix (2)

**Mr** Didier BOURBAN , ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

**3) Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président : « Ressources humaines et Tourisme ».**

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **3<sup>ème</sup> Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

**Le dépouillement a donné le résultat ci-après :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 44
- **A DEDUIRE** : ..... 9  
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés ..... 35
- **MAJORITE ABSOLUE** ..... 18

**A OBTENU :**

- Mr Sébastien FOSSEY : trente cinq voix ( 35 )

**Mr** Sébastien FOSSEY , ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

**4) Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président : « Voirie et espaces verts ».**

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **4<sup>ème</sup> Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

**Le dépouillement a donné le résultat ci-après :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 44
- **A DEDUIRE** : ..... 2  
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés ..... 42
- **MAJORITE ABSOLUE**..... 22

**ONT OBTENU :**

- Mr Alain BELLOCHE : quarante et une voix ( 41 )

- Mr Robert COLLETTE : une voix (1)

**Mr** Alain BELLOCHE , ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

**5) Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président : « Développement économique ».**

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **5<sup>ème</sup> Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

**Le dépouillement a donné le résultat ci-après :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 44
- **A DEDUIRE** : ..... 7  
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés ..... 37
- **MAJORITE ABSOLUE**..... 19

**ONT OBTENU :**

- Mr Raymond DENIS : trente cinq voix ( 35 )

- Mr Michel SALMON : deux voix (2)

**Mr** Raymond DENIS , ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 5<sup>ème</sup> Vice-présidente de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

**6) Election du 6<sup>ème</sup> Vice-président : « Monde associatif, Culture et Communication ».**

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **6<sup>ème</sup> Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

**Le dépouillement a donné le résultat ci-après :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 44

- A DEDUIRE : ..... 5  
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés ..... 39
- **MAJORITE ABSOLUE** ..... 20

**A OBTENU :**

- Mr François BRESSON : trente neuf voix (39)

**Mr François BRESSON** , ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

**7) Election du 7<sup>ème</sup> Vice-président : « Environnement ».**

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du 7<sup>ème</sup> **Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

**Le dépouillement a donné le résultat ci-après :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 44
- **A DEDUIRE** : ..... 7  
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés ..... 37
- **MAJORITE ABSOLUE** ..... 19

**ONT OBTENU :**

- Mr Robert COLLETTE :trente six voix (36)  
- Mr Romuald ADAMIEC : une voix (1)

**Mr Robert COLLETTE** , ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

**8) Election du 8<sup>ème</sup> Vice-président : « Eau et assainissement ».**

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du 8<sup>ème</sup> **Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

**Le dépouillement a donné le résultat ci-après :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 44
- **A DEDUIRE** : ..... 12  
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE** pour le nombre de suffrages exprimés ..... 32
- **MAJORITE ABSOLUE** ..... 17

**ONT OBTENU :**

-Mr Raymond HERBRETEAU: vingt huit voix (28)  
-Mr Rémy RILLET : trois voix (3)  
-Mr Romuald ADAMIEC : une voix (1)

**Mr Raymond HERBRETEAU**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

**9) Election du 9<sup>ème</sup> Vice-président : « Scolaire et Enfance jeunesse ».**

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du 9<sup>ème</sup> **Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

**Le dépouillement a donné le résultat ci-après :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 44
- **A DEDUIRE** : ..... 2  
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE** pour le nombre de suffrages exprimés ..... 42
- **MAJORITE ABSOLUE** ..... 22

**ONT OBTENU :**

-Mr Rémy RILLET : quarante voix (40)

-Mr Michel SALMON : une voix (1)

-Mr Romuald ADAMIEC : une voix (1)

**Mr Rémy RILLET**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 9<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

**Délibération n° 2014-0417-3**

**Montant des indemnités versées au Président et aux Vice-présidents**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les articles L.5211-12, R.5211-4 et R.5214-1 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des Présidents et de vice-présidents de conseil communautaire,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 constatant l'élection du Président et de 9 vice-présidents,

Vu l'arrêté en date du 23 avril 2014 portant délégation de fonctions à Messieurs les vice-présidents de la communauté de communes.

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour un EPCI comprenant entre 3 500 et 9 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Président en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 41.25 %,

Considérant que pour un EPCI comprenant entre 3 500 et 9 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un vice-président en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 16.50%

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité (Messieurs C.de Balorre, A.Perrault, D.Bourban, R.Denis, R.Collette, S.Fossey, F.Bresson, R.Herbretreau, A.Belloche, R.Rillet ne prenant pas part au vote) :

- **FIXE** les taux des indemnités à compter du 17/04/2014 ainsi qu'ils suivent :

Fonction	% taux de l'indice brut 1015 – indice majoré 821)
Président	29.92
1 <sup>er</sup> Vice-président	8.50
2 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50
3 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50
4 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50
5 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50
6 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50
7 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50
8 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50
9 <sup>ème</sup> Vice-président	8.50

Monsieur le Président précise que les crédits seront inscrits au BP 2014.

Il s'agit d'indemnités de fonction qui seront versées mensuellement pour le Président et trimestriellement pour les Vice-présidents.

**Délibération n° 2014-0417-4**

**Constitution des commissions et élections de leurs membres**

Mr le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection des membres des différentes commissions d'instruction.

Le conseil communautaire à désigné les commissions comme suit :

<b>1-Habitat et aménagement du cadre de vie</b>
<b>Antoine Perrault</b>
Monique Bracke
D Bourban
François Rattier
Romuald Adamiec
Christine Desmortier
Michèle Belloche
Bertrand Detroussel
Michel Salmon

<b>2- Finances</b>
<b>D Bourban</b>
G de La Ferté
M Flerchinger
Rémy Rillet
Robert Collette
Bruno Libert
Raymond Denis
Patrick lawson
Florent Michel
Salmon Michel
Sebastien Fossey
E Gouëlle
G Pottier
Alain Belloche

<b>3-Ressources Humaines et Tourisme</b>
<b>Sebastien Fossey</b>
D Bourban
Patrick lawson
Daniel Ligot
Florent Michel

<b>4-Voirie et espaces verts</b>
<b>A Belloche</b>
J M Vallet
J Brulard
Th Baucheron
Fr Rattier
D Maux
Ligot Daniel
J Germond
B Detroussel
P Capron
E Gouëlle
P Rouillard

<b>5-Développement économique</b>
<b>Mr Denis</b>

V Marques
J Brulard
Monique Bracke
MF Desvergnés
JM Vallet
H Fournet
D Maux
Christine Desmortier
Florent Michel
R Stutz
Levesque Henri
Michèle Belloche

<b>6-Monde associatif, Culture et Communication</b>
<b>F Bresson</b>
MF Desvergnés
Monique Bracke
JM Vallet

<b>7-Environnement</b>
<b>R Collette</b>
G de La Ferté
M Flerchinger
H Fournet
R Adamiec
D Bourban
Cl Dupuis
Michèle Belloche
F Bresson
S Fossey
A Cotrel
P Rouillard

<b>8-eau et assainissement</b>
<b>R Herbreteau</b>
V Marques
J Brulard
R Rillet
Ch Nollet
J M Vallet
R Collette
D Bourban
Cl Dupuis
M Salmon
H Levesque

<b>9-scolaire Enfance Jeunesse</b>
<b>R Rillet</b>
M Bracke
J M Vallet
M F Desvergnés
F Michel
S fossey
A Belloche

**Délibération n° 2014-0417-5b**  
**Election des membres du bureau**

Monsieur le Président propose que le bureau soit composé du Président, des 9 Vice-présidents et de membres dont le nombre est fixé par l'organe délibérant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **FIXE** la composition du bureau comme suit : le Président, les 9 Vice-présidents, les maires des 4 pôles que sont Courtomer, Hauterive, Le Mêle s/S, Ste Scolasse s/S s'ils n'ont pas de vice-présidence.

Le bureau est donc composé ainsi :

- Le Président : - Christophe de BALORRE
- 9 Vice-présidents : - Antoine PERRAULT
- Didier BOURBAN
- Sébastien FOSSEY
- Alain BELLOCHE
- Raymond DENIS
- François BRESSON
- Robert COLLETTE
- Raymond HERBRETEAU
- Rémy RILLET

• Les maires des 4 pôles que sont Courtomer, Hauterive, Le Mêle s/S, Ste Scolasse s/S s'ils n'ont pas de vice-présidence, **soit 3 maires**, puisque Mr BELLOCHE, Maire de Ste Scolasse s/Sarthe est vice-président :

- Monique BRACKE
- Marie-Françoise DESVERGNES
- Bruno LIBERT

Suite à erreur de saisie, cette délibération annule et remplace la délibération du 17 avril 2014 visée en préfecture le 23 avril 2014.

**Délibération n° 2014-0417-6**  
**Election des membres de la commission permanente**

Monsieur le Président propose que la commission permanente soit composée de :

- un délégué par commune (Le Maire ou le délégué titulaire le cas échéant)
- les vice-présidents qui ne sont Maires

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **FIXE** la composition de la commission permanente comme suit :
  - un délégué par commune (Le Maire ou le délégué titulaire le cas échéant)
  - les vice-présidents qui ne sont Maires

**Délibération n° 2014-0417-7**  
**Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.**

Mr le Président rappelle à l'Assemblée l'article 22 du nouveau code des marchés publics relatif à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Cette commission doit être composée du Président ou de son représentant, ainsi que trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

**Sont élus à la Commission d'appel d'offres**

<b>Le président</b>	<b>3 titulaires</b>	<b>3 suppléants</b>
Christophe de BALORRE	Robert COLLETTE	Henri LEVESQUE
	Raymond DENIS	Guillaume POTTIER
	Alain BELLOCHE	Thierry BAUCHERON

**Délibération n° 2014-0417-8  
Election au sein du Pays d'Alençon**

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire 4 représentants au conseil d'administration du Pays d'Alençon ainsi que les membres du comité de programmation LEADER.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** 4 représentants au conseil d'administration du Pays d'Alençon

<b>4 Représentants</b>
Michel SALMON
Raymond DENIS
Monique BRACKE
Guillaume POTTIER

- **DESIGNE** les membres du comité de programmation LEADER comme suit :

<b>Titulaires</b>	<b>1ers suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> suppléants</b>
Christophe de BALORRE	Guillaume POTTIER	Christiane PETITEAU
Michel SALMON	Jean-Marie VALLET	Didier BOURBAN

**Délibération n° 2014-0417-9  
Election des conseillers OPAH**

Monsieur le Président propose de désigner des conseillers OPAH.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants suivants :

<b>2 Représentants</b>
Antoine PERRAULT
Michel SALMON

**Délibération n° 2014-0417-10  
Désignation élu et d'un délégué agent pour le CNAS**

Monsieur le Président propose au conseil de désigner un délégué élu et d'un délégué agent pour le CNAS.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

<b>Délégué élu</b>	<b>Délégué agent</b>
Sébastien FOSSEY	Françoise GROUDEL

**Délibération n° 2014-0417-11c**  
**Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

**SMICO**

Délégué titulaire	Délégué titulaire
Victor MARQUES	Didier BOURBAN

**Syndicat départemental de l'eau**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Raymond HERBRETEAU	Michel SALMON

**Parc du Perche**

Représentation-substitution

• Concernant St Quentin de Blavou :

Délégué titulaire	Délégué titulaire
Pierre CAPRON	Mr GENIAUX

**Parc Normandie Maine**

Délégué titulaire	Délégué titulaire
Victor MARQUES	Daniel LIGOT

**SMIRTOM du Merlerault**

Délégués titulaires	Délégué suppléant
1- Robert COLLETTE	1-Christiane PETITEAU
2- Bertrand DETROUSSEL	
3-Thierry BAUCHERON	
4-Geoffroy de la FERTE	
5- Emmanuel GOUELLO	
6- Michèle BELLOCHE	
7- Pierre ROUILLARD	
8- Antoine COTREL	
9- Victor MARQUES	
10- Sébastien FOSSEY	
11- Guillaume POTTIER	

**Syndicat du Perche Ornaïs :**

Représentation-substitution

• Concernant Buré :

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Monique FLERCHINGER	Mr DUBIEF
Gérard NEVEU	Mr COLLETTE

- Concernant St Quentin de Blavou :

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Mme LEFRILEUX	Pierre CAPRON
Mme AUBERT	Mr MEZERETTE

### **SIAEP de Vingt Hanaps**

#### **Représentation-substitution**

- Concernant Le Mênil-Broût :

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Didier BOURBAN	Jérôme HUET
Bernard GIROULT	Jean Louis HUE

- Concernant Hauterive :

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Marcel ALLEAUME	Gérard BAZILLIER
Jérôme LAINE	Marie Christine BODIN

### **SIAEP de Bazoches sur Hoesne**

- Concernant Buré :

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Gilbert MESNIL	Gérard NEVEU
Monique FLERCHINGER	Véronique BOUFFARD

### **SIAEP de Pervençhères**

#### **Représentation-substitution**

- Concernant St Julien s/Sarthe :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Julien GERMOND	Evelyne FOUCAULT

- Concernant Barville :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Philippe OLIVIER	Bernard LECONTE

- Concernant Vidai :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Patrick HYOT	Christian BOHAIN

### **SIAEP du Pin la Garenne/ Coulimer**

#### **Représentation-substitution**

- Concernant St Quentin de Blavou :

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Marcel MEZERETTE	Pierre CAPRON
Geneviève LEFRILEUX	Gérard GENIAUX

### SIAEP d'Essay

#### Représentation-substitution

- Concernant Aunay Les Bois :

Délégué titulaire	Délégué titulaire
Victor MARQUES	Frédéric BUSNEL

- Concernant Neuilly Le Bisson :

Délégué titulaire	Délégué titulaire
Marc LEHAGRE	Reynald BAES

- Concernant Le Ménil Guyon :

Délégué titulaire	Délégué titulaire
Mickaël PRESTAVOINE	Olivier GUERINEAU

### SIAEP de Gaprée

#### Représentation-substitution

- Concernant Trémont

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Thierry LOISON	Guillaume POTTIER
Pascal GIRARD	Audrey FORTIN

- Concernant Le chalange

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Rémy RILLET	Julien BATREL
Catherine AUCLAIR	Sylvain CHRISTIAN

- Concernant St Germain le vieux

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Sophie CHAUSSI	Jean Claude FOSSEY
Michel EDON	Willy BRETONNET

- Concernant Gaprée

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Françoise RATTIER	Laëtitia RAIMBOURG
Jean BRETON	Thierry LEROUX

- Concernant St Léonard des Parcs

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Gilles MOTTIER	Louis LEVERRIER
Antoine COTREL	Antoinette COTREL

Concernant Le Plantis

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Daniel TALLET	Sébastien BERTHELOT
Ramon DIAZ	Eric LIGER

Concernant Courtomer

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Thierry BAUCHERON	Paulette LOUBLIER
Christiane PETITEAU	Robert COLLETTE

Concernant Tellières le Plessis

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Frédéric BUSTON	Odile ARNAULT
Bruno GUIBOURG	Marie LOUISFERT

Concernant Montchevrel

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Sylvie GROSSOS	Florent MOUETTE
Marie Paule MOUETTE	Christophe DUVAL

**SIAEP du Merlerault**

**Représentation-substitution**

• Concernant Brullemail

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Véronique CHERON	Geoffroy de la FERTE
Marie Antoinette POTTIER	Daniel BUNEL

**SIAEP de Moulins la Marche**

**Représentation-substitution**

• Concernant Ferrière la Verrerie

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Eric PERRIN	Hervé FOURNET

Magali BOISSOU	Michel PREEL
----------------	--------------

Concernant St Agnan sur Sarthe

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Pierre ROUILLARD	Eric JAMES
Bruno JOUVE	Claude HAMEL

Concernant Tellières le Plessis

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Frédéric BUSTON	Odile ARNAULT
Bruno GUIBOURG	Marie LOUISFERT

SAGE Sarthe Amont

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Raymond HERBRETEAU	Michel SALMON

Commission de Suivi de Site

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Christophe de BALORRE	Didier BOURBAN

COPIL Natura 2000

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Mr VALLET	Michel FLORENT

Comité de jumelage allemand

Délégué titulaire	Délégué suppléant
François BRESSON	Antoine PERRAULT

CDAC

Délégué titulaire	2 Délégués suppléants
Raymond DENIS	Henri LEVESQUE
	Bruno LIBERT

Syndicat Voie verte

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
Charles NOLLET	Bertrand DETROUSSEL
Daniel MAUX	Bruno LIBERT

Office de tourisme de Courtomer

Délégués titulaires

Sébastien FOSSEY
Christiane PETITEAU
Michèle BELLOCHE
Monique BRACKE

**Office de tourisme du Pays Mélois**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Sébastien FOSSEY	Raymond DENIS

**Collège Louis GRENIER**

2 Délégués titulaires
Romuald ADAMIEC
Rémy RILLET

**Office de tourisme du Pays d'Alençon**

Délégué titulaire
Sébastien FOSSEY

**Résidence fleurie**

Délégués titulaires
Christophe de BALORRE
Charles NOLLET
Monique FLERCHINGER

**Election Ecole St Joseph Le Mêle**

Délégués
Le président
4 membres de la commission scolaire
Rémy RILLET

**Election au sein des missions locales jeunes des cantons de Courtomer et du Mêle**

Délégué titulaire (canton du Mêle)	Délégué titulaire (canton de Courtomer)
François BRESSON	Rémy RILLET

Cette délibération annule et remplace la délibération du 17 avril 2014 et visée en préfecture le 30 avril 2014.

***L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE***